

Ministère **Braunwald**

Moulin à Café. **Brevet**

l'Agriculture

Commerce

Brevet



du 5 Ventôse an 18.

Art. 2

Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'invention sans aucune préalable, entend garantir en aucun manière ni la priorité, ni le succès d'une invention

Braunwald

Brevets d'invention.

Quinze ans

N. 12. 374

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Vu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du département Du Bas Rhin, constatant que M Braunwald

a déposé, le 31 octobre 1862 — à onze heures du matin,

une requête à l'effet d'obtenir un brevet de perfectionnement de cinq ans pour des perfectionnements apportés en perfectionnant les moulins à café

qu'il déclare avoir perfectionnés

La description des procédés qui constituent le perfectionnement

est un modèle.

Vu lesdites pièces constatant que toutes les formalités prescrites par les lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Vu l'arrêté du 5 ventôse an 18.

Arrête ce qui suit :

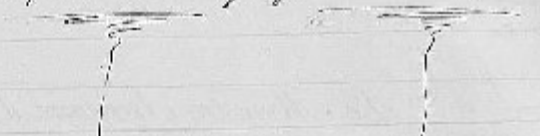
Article 1^{er}. Il est donné acte à M Braunwald (quaker) résidant à Orléansbourg (Bas Rhin) de

sa demande d'un brevet de perfectionnement de cinq ans

pour des perfectionnements apportés au mécanisme
Des machines à vapeur



Art. 2. A l'appui du présent certificat visés, annexés :
1° La description Du Dit perfectionnement



2°
3°
Art. 3. Une expédition du présent certificat suivie de la copie
littérale de la description ci-dessus visée

sera transmise cachetée à
M. le Préfet du département du Bas Rhin pour être délivrée
à M. Braunwald

Paris, le 8 Décembre 1842

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat directeur
général

Jusqu'à présent les moulin à Café pour les ménages, sont
fabriqués d'une mécanique consistant en un rovier qui broie le café
dans son arceau. Cette mécanique se place dans une petite boîte carrée
en bois ou en tôle, au-dessus de laquelle se trouve la manivelle qui fait
tourner la mécanique, de sorte qu'il fallait presser la boîte entre les
jambes pour pouvoir moulin le café.



Jelly

Je viens solliciter votre bienveillant intérêt dans la
fabrication de ces moulin qui consiste, comme il suit :

Je donne d'une boîte carrée je fais une boîte allongée que je partage
en deux au moyen d'une planchette. Dans la 1^{re} Séparation se trouve la
mécanique qui est placée horizontalement afin que la manivelle tourne sur le
côté, au lieu de tourner sur le dessus de la boîte. Le tiers se trouve au 2^e dans
cette séparation. La seconde séparation sert de magasin pour le café moulu
de sorte qu'en ouvrant le couvercle qui couvre les 2^{es} séparation, on peut de
suite prendre le café sans avoir besoin de le remettre dans la coquille. Cette boîte
se place sur une table, au lieu que l'autre, l'ancienne, se place entre les
jambes. Par dessus on y jointe adaptée au fond de la boîte, elle
est empêchée de tourner ou de glisser, on pourrait encore la fixer
au moyen de vis ou de agrafes.



Par suite de ce perfectionnement, j'obtiens plusieurs avantages notables,
le café étant enfermé dans la même boîte que le moulin, d'une grande
comme d'habitude pour le ménage, on foule le café usé mal plus et s'évapore, au lieu
que dans cette boîte il se trouve hermétiquement enfermé, et l'air n'a plus
non plus de prise par suite d'un déplacement du café d'une boîte dans
une autre.

La boîte se place sur une table, au lieu de se placer entre les jambes,
l'opération du moulin sera bien moins fatigante, qu'au paravant, facile

a) au moyen d'une planchette qui se met par dessus.

qui sera encore augmentée par suite du Sournage de Cote de la manivelle, au lieu de tourner sur le dessus, car a ma maniere, on tourne bien plus facilement

3^e La mécanique est bien moins sujette a se deranger en la plaçant horizontalement comme je fais, au lieu de la placer Perpendiculairement comme cela avoit lieu jusqu'à present. C'est tellement vrai qu'on a déjà pris quatre a 5 brevets uniquement pour un ~~Perpendiculairement~~ a transporter ou a baisser la noix, tout plus ou moins defectueux, parce que le frottement est trop fort de cette maniere. Selon la maniere, une simple vis a lrous y l'au' derrière la Noix dans une traverse suffit pour fermer ou lacher le mouvement, & comme tout est placé horizontalement ce n'est qu'une vis sujet a se deranger.

Pour obtenir ce moulin a meilleur Marche, on peut encore le fabriquer sans la separation pour le magasin a Cafe non moulu, Car jus qu'à present on n'a jamais fabriqué des moulins tournant sur le cote, dans les petites dimensions, C'étoit toujours dans les N^o 8, 9, 10, 11, 12. au lieu que les fabriques dans les N^o 0, 1, 2, 3, 4. Ceci mérite une petite Explication. Les Numéros indiquent la difference des Grandeurs. Les Numéros 0 a 6 sont toujours fabriqués comme j'ai dit cy dessus, c. a. d. la manivelle tournant sur le dessus entre la boîte entre les Sarmes, Pour les Numéros 8 a 12 on ne pourrait plus placer la manivelle dessus, donc la plaçant sur le cote, ces moulins sont très grands & gros & ne servent qu'aux Espresses d'une capacité & jamais dans les menages, Il y en a qui ont jusqu'à 1, 50 de hauteur, il fallloit toujours les tenir fixés a la même place, & ils coûtent très cher. Par cela même leur vente étoit très bornée, l'unique sur 1000 moulins tournant sur le dessus, il seroit tout au plus 2 ou 3 tournant sur le cote.

Et bien, de la façon ci-dessus avec laquelle j'établi ce moulin de menage tournant sur le cote, j'espère qu'il remplacera, avant qu'il finisse l'ancien, tournant sur le dessus.

Pour plus de clarté, je joins un modèle en nature, mais d'une construction grossière par suite du secret qu'il fallait mettre dans sa confection, & de demander le privilège exclusif de fabriquer ces moulins pendant l'espace de cinq ans. ~~me réservant~~ toute poursuite de droit contre les personnes qui imiteraient le procédé de fabrication constaté par la description, cy dessus.

[Signature]



[Signature: G. Braunmatt]

Mémoire descriptif déposé par M. Braunmatt à l'appui de sa demande d'un brevet de perfectionnement de cinq ans formé au Secrétariat de la préfecture du Bas-Rhin le 31 octobre 1842.

Paris le 8. Décembre 1842

Pour le Ministre secrétaire d'Etat de l'Agriculture & du Commerce & par délégation

Le Conseiller d'Etat secrétaire général

[Signature]